



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 28 avril 2021

**OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES RÉALISÉES  
SUR DIFFÉRENTS AXES À L'ENTRÉE DE L'AGGLOMÉRATION DE ROUEN**

Une opération régionale de contrôles des véhicules de transports de marchandises a été réalisée le jeudi 22 avril 2021 dans la matinée sur plusieurs axes d'accès à l'agglomération de Rouen.

Cette action concertée d'ampleur a permis de réaliser 5 contrôles simultanés au même moment qui ont mobilisé 22 membres des forces de l'ordre et 13 agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Sur le terrain, 13 gendarmes (motards et piétons) d'Escalles-Allix, Rouen et Neufchâtel, 4 motards CRS de Darnétal et 5 motards de la police (BMU Rouen) ont intercepté les véhicules au niveau de 5 points de contrôle situés respectivement au centre routier de Grand-Quevilly, au niveau de la D18 à Saint-Etienne-du-Rouvray, au rond-point de Madagascar à Rouen, sur le quai de la Reine à Rouen et enfin sur l'A28, sur l'aire de Quincampoix.

Les 12 contrôleurs des transports terrestres et un agent de pesée de la DREAL ont ainsi contrôlé 67 véhicules, dont 37 poids-lourds et 30 véhicules utilitaires légers, et ont relevé 127 infractions. Sur ces 67 véhicules, 21 appartenaient à des entreprises non résidentes (véhicules étrangers).

Sur les 127 infractions, 10 concernent des surcharges sur des véhicules utilitaires légers (VUL), 100 concernent un seul véhicule pour des non-conformités de colisage de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), les autres concernent le non-respect de la réglementation sociale européenne, de la réglementation transport, le défaut d'arrimage, le repos hebdomadaire en cabine et le cabotage irrégulier.

Certaines de ces situations infractionnelles ont été relevées par timbre amende. Elles ont également fait l'objet de consignations (pour les entreprises non résidentes). Certaines d'entre elles vont faire l'objet de procédures pénales transmises au Parquet compétent.

Au total, sur les 67 véhiculés contrôlés, 23 véhicules étaient en infraction soit un tiers.

À ces constats effectués par les contrôleurs et contrôleuses de la DREAL, s'ajoutent ceux constatés par les forces de l'ordre présentes sur les véhicules contrôlés par ces dernières.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex